

Accord international sur les céréales de 1995

RS 0.916.111.311; RO 1996 2642

Convention sur le commerce des céréales de 1995

RS 0.916.111.311; RO 1996 2643

Prorogation de la convention

A sa septième session, tenue à Londres, du 15 au 16 juin 1998, le Conseil international des céréales a décidé, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 de la convention de proroger ladite convention jusqu'au 30 juin 1999.

Convention relative à l'aide alimentaire de 1995

RS 0.916.111.311; RO 1996 2664

Prorogation de la convention

Lors de sa soixanteseizième session, tenue à Londres le 2 décembre 1997, le Comité de l'aide alimentaire a décidé, conformément à l'article XXII, paragraphe 2, de la convention de proroger ladite convention jusqu'au 30 juin 1999.